

Les 2 et 3 mars, dans la plus stricte opacité, un train emportant des déchets nucléaires suisses traversera plusieurs régions françaises.

Mercredi 2 et jeudi 3 mars, un train transportant des déchets nucléaires suisses va traverser la France d'ouest en est. Trois conteneurs CASTOR transporteront ces déchets suisses qui ont été «traités» à l'usine Areva de la Hague.

Acheminés en camion de la Hague à Valognes, les déchets nucléaires suisses quitteront le terminal ferroviaire de Valognes, dans la Manche, à 14h06, pour rejoindre celui de Würenlingen en Suisse (Canton d'Argovie) où se trouve le centre d'entreposage Zwiilag, leur destination finale. Ce train traversera la Basse-Normandie, la Haute-Normandie, la Picardie, la Champagne-Ardenne, la Lorraine et l'Alsace avant de rejoindre l'Allemagne. Il devrait notamment passer par les villes suivantes : Caen, Sotteville-lès-Rouen, Amiens, Tergnier, Laon, Reims Bétheny, Chalons en Champagne, Vitry le François, Bar le Duc, Toul, Nancy, Lunéville, Sarrebourg, Saverne, Colmar, Mulhouse. En France, il traversera la Manche, le Calvados, l'Eure, la Seine Maritime, l'Oise, la Somme, l'Aisne, la Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Comme à l'accoutumée, les populations concernées sont laissées dans la plus totale ignorance des risques inconsidérés que ce type de transport de déchets nucléaires leur fait courir. Aucune information officielle n'a été diffusée à deux jours de la circulation du train ! **Les élu/es régionaux écologistes constatent une fois de plus le silence officiel qui est la marque de fabrique de l'industrie nucléaire française et le mépris dans lequel les pouvoirs publics et les acteurs de la filière nucléaire tiennent nos concitoyens.**

Les élu/es écologistes rappellent à nouveau les termes de la Constitution française : « *Toute personne a le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques* » ainsi que ceux de l'article L 125-2 du Code de l'Environnement : « *Les citoyens ont droit à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.* » **La filière électro-nucléaire ne saurait se soustraire encore une fois à la loi commune.**

Dès lors, elles et ils considèrent que **tous les habitants des régions traversées doivent être informés par les pouvoirs publics du passage du train de déchets nucléaires**, notamment par le canal des médias grand public ainsi que par celui des élus locaux.

Dans l'attente, et comme elles et ils l'ont déjà fait à l'occasion du passage du « *train d'enfer* » des 5 et 6 novembre dernier, ils publieront sur les sites webs de leurs groupes d'élus le parcours du train de déchets nucléaires qui traversera leurs régions dans la nuit du 2 au 3 mars.

Elles et ils soutiennent toutes les initiatives associatives non violentes qui jalonnent le parcours du convoi contribuant à sensibiliser les Françaises et les Français aux dangers inhérents à la production d'énergie nucléaire.

Alors que le développement des énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne, est menacé par les décisions du gouvernement français et qu'une hausse sévère des tarifs du gaz mais aussi de l'électricité va à nouveau frapper nos concitoyens, les élu/es écologistes rappellent l'urgence à repenser le modèle énergétique de notre société, ainsi qu'à privilégier la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables.

Les président/es des groupes Europe Ecologie des Conseils régionaux :

Cécile Dufлот (Ile de France) - Mickaël Marie (Basse-Normandie) – David Cormand (Haute-Normandie) – Thierry Brochot (Picardie) – Jean-François Caron (Nord-Pas-de-Calais) – Eric Loiselet (Champagne-Ardenne) – Guy Harau (Lorraine) – Jacques Fernique (Alsace)

Contact Haute-Normandie : David Cormand – 06 28 19 46 81